



# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

## « AU GRÈS DU VENT »

### Adultes-Enfants



#### Absence

- Si un participant ne peut venir à une séance, il prévient l'animatrice au 0658008148 par un simple SMS. La séance manquée sera remplacée si possible dans le trimestre. 3 rattrapages sont possible dans l'année.
- Si l'animatrice est absente. Elle prévient l'ensemble du groupe par sms le plus tôt possible. En concertation avec le groupe, la séance de rattrapage sera décidée la semaine suivante.

#### Consommation Terre et Emaux

- L'inscription donne droit à l'utilisation au plus de 6kg de terre par trimestre et l'émaillage des pièces en 3 couches d'émaux « classiques » disponibles, ainsi qu'à la cuisson à 1000° ou 1250° des pièces issues de ces 6 kg.
- La Terre utilisée au-delà de 6 Kg le trimestre est à régler en fin de trimestre soit 1€ le Kg supplémentaire. Les émaux utilisés pour cette terre supplémentaire seront à régler au même moment.
- Si le participant adulte veut utiliser des émaux « raffinés », il paiera en fin de trimestre la différence entre le prix des émaux « classiques » et le prix de l'émail choisi (cf annexe de la charte et affichage dans l'atelier).
- Chaque participant adulte s'engage à remplir sa « fiche de suivi conso » toutes les séances (consommation de terre et émaux supplémentaires utilisés) et à régler si besoin son surplus de consommation pour le 1er trimestre, la semaine du 13 au 19 décembre 2021, pour le 2ème trimestre la semaine du 21 au 27 mars 2021, pour le 3ème trimestre la semaine du 20 juin au 26 juin 2022.
- Les parents des participants enfants seront prévenus de la consommation en terre de leur enfant si elle s'approche de la limite de 6 kg en cours de trimestre. Ils devront régler le surplus de terre en fin de trimestre aux dates mentionnées plus haut.
- Les pièces faites à l'atelier seront émaillées et cuites à l'atelier. Les pièces faites chez soi pourront être cuites seulement si l'étiquette du paquet de terre a été prise en photo ou ramenée à l'atelier. Le four pourrait être gravement endommagé si la terre n'est pas identifiée. La cuisson sera facturée suivant le nombre de pièces et le volume utilisé dans le four (cf annexe et affichage à l'atelier).

### **Hygiène et déplacements**

- Tous les participants et l'animatrice se laveront les mains en début et en fin de chaque séance. Le port de masque en espace clos est obligatoire jusqu'à nouvelle préconisation. Si oubli du masque, possibilité d'en acheter un en boutique.
- Chaque participant restera le plus possible à sa place et gardera la distance physique de 1 mètre préconisé autour de la table d'atelier.
- Les mercredis et jeudis, l'atelier est dédié aux animations. L'animatrice s'engage à nettoyer table, chaises et outils avec un produit adapté après chaque animation.
- Chaque participant aura un sac accroché à sa chaise contenant un rouleau, 2 tissus, une règle et des baguettes pour plaque.
- Les outils et tissus utilisés seront regroupés après l'atelier. Les tissus et outils seront lavés après chaque séance.

### **Ambiance et respect**

- Chaque participant respecte les productions de chacun en ayant un regard bienveillant.
- L'animatrice s'engage à venir en aide à chacun et à promouvoir une ambiance chaleureuse et respectueuse des attentes des participants.
- De la musique sera mise pendant les ateliers pour favoriser un temps serein et calme.
- Les sorties proposées ne sont pas obligatoires et demanderont pour les enfants, une autorisation parentale et pour les adultes une participation aux frais de visites et de logement.
- Les animations proposées au sein des ateliers seront l'occasion de participer à un projet de groupe où chaque participant s'engage à être acteur de ces moments de créations collectives.
- Chaque responsable d'un participant enfant s'engage à être à l'heure en début et en fin de séance. Ils pourront attendre dans l'espace boutique. L'animatrice s'engage elle aussi à être ponctuelle.

Fait le ..... à La Mure.

Signature des parents :

signature du participant :

Signature de l'animatrice :